



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/50/5
23 octobre 1995

Cinquantième session
Point 36 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sans renvoi à une grande commission (A/50/L.3 et Add.1)]

50/5. Célébration du cinquantième anniversaire de la
fin de la seconde guerre mondiale

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 49/25 du 2 décembre 1994,

Ayant examiné le point 36 de l'ordre du jour de sa cinquantième session, intitulé "Célébration du cinquantième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale",

Approuve la Déclaration pour la célébration du cinquantième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale, dont le texte figure en annexe à la présente résolution.

33^e séance plénière
18 octobre 1995

ANNEXE

Déclaration pour la célébration du cinquantième anniversaire de la fin
de la seconde guerre mondiale

1. Nous, représentants des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, avons tenu une séance solennelle lors de la cinquantième session de l'Assemblée générale pour célébrer le cinquantième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale, cause de souffrances et de destructions indicibles pour l'humanité.

2. En cette Année internationale du souvenir des victimes de la seconde guerre mondiale, nous nous inclinons devant les dizaines de millions de personnes qui ont péri dans les villes et les villages, sur les champs de

bataille et dans les camps de la mort, victimes du génocide, et nous nous souvenons avec reconnaissance de ceux qui se sont battus contre la dictature, l'oppression, le racisme et l'agression.

3. Nous notons que l'un des résultats les plus remarquables de la fin de la seconde guerre mondiale a été la création d'une communauté fondée sur des principes nouveaux, l'Organisation des Nations Unies, qui a pour tâche de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Nous réaffirmons le ferme attachement de nos États aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme 1/.

4. Nous constatons avec satisfaction qu'aujourd'hui, de nombreux obstacles idéologiques ayant été levés et la guerre froide ayant pris fin, de nouvelles perspectives s'offrent à nous en ce qui concerne l'édification d'un monde non violent et la mise en place d'un système de sécurité globale véritable dont l'Organisation des Nations Unies serait l'élément central.

5. Nous nous souvenons de la tragédie de la seconde guerre mondiale et des souffrances inouïes qu'elle a infligées à divers peuples et à l'humanité tout entière. Nous sommes pleinement conscients que nous devons absolument faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre un terme aux conflits armés en cours, prévenir l'apparition de nouveaux conflits, effacer les dernières séquelles de la seconde guerre mondiale et surmonter les injustices politiques, économiques et sociales, et nous exhortons tous les États :

a) À réaffirmer leur engagement de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, ou de toute autre manière incompatible avec les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies;

b) À redoubler d'efforts pour mettre un terme à tous les conflits et préserver les générations futures du fléau de nouvelles guerres, notamment en tirant les enseignements des conflits passés;

c) À renforcer la démocratie et les droits de l'homme, et à faciliter l'accès de tous à la culture;

d) À s'attacher à créer des conditions propices au progrès général de l'humanité, jouissant d'une liberté accrue.

6. Le respect de ces engagements sera le meilleur moyen de rendre hommage à ceux qui ont lutté pour la paix, la liberté, la démocratie et la dignité humaine et d'honorer la mémoire des victimes de la seconde guerre mondiale. Ce n'est que de cette façon que nous pourrions empêcher de nouvelles tragédies et faire en sorte que tous les peuples forment une communauté unie dans la paix, la stabilité, la coopération et la prospérité.

1/ Résolution 217 A (III).